



Diffamation et calomnies dans le cadre d'une procédure prudhommale

Par **Urriagli**, le **07/08/2019** à **16:29**

Bonjour

Je suis en procès avec mon employeur devant les prudhommes, pour harcèlement moral. Dans ce cadre il a diligenté une enquête qui de toute évidence n'a pas donné les résultats escomptés. Le rapport ne sera pas présenté devant la cour, néanmoins au cours de l'enquête il a interrogé un de mes anciens collaborateurs et celui ci me charge à mort, donc dharcelé je deviens harceler. Une aubaine pour mon employeur pour noyer le poisson. Il se triuve néanmoins que ce témoignage est diffamatoire et surtout mensonger. Mon employeur le sait et je peux le prouver devant les prud'hommes.

Je veux néanmoins attaquer la personne ainsi que mon employeur pour diffamation. Est ce l'objet correct ou dois je dénoncer quelque chose d'autre ? Je suppose au pénal ?

Merci de votre avis.